

Fiscalité des associations et mécénat : sécuriser ses pratiques

Comprendre les règles fiscales associatives et développer des pratiques conformes en matière de mécénat.

Présentation de la formation

Cette formation permet aux stagiaires d'acquérir une compréhension des règles juridiques et fiscales applicables aux associations afin de sécuriser leur fonctionnement.

Objectifs pédagogiques

- Outiller les stagiaires pour analyser de manière autonome les situations rencontrées (gestion désintéressée, activités lucratives ou non, mécénat, partenariats, reçus fiscaux...);
- Développer une capacité d'analyse afin d'anticiper l'assujettissement aux impôts commerciaux (TVA), la sectorisation ou la filialisation ;
- Permettre de formaliser et d'argumenter les choix fiscaux et statutaires, notamment dans le cadre d'un rescrit fiscal ou d'échanges avec des partenaires institutionnels.

Compétences visées

- Comprendre les notions et enjeux juridiques et fiscaux propres aux associations loi 1901 ;
- Analyser la non-lucrativité des activités d'une association ;
- Argumenter un positionnement fiscal et un caractère d'intérêt général.

Public visé

- Porteur·euses d'un projet de l'ESS
- Salarié.e.s de structures de l'ESS
- Dirigeant.e.s de structures de l'ESS ou en devenir

Pré-requis

Aucun

Durée

1 journée (7h)

Contenu

Différence entre non-lucrativité juridique et non-lucrativité fiscale, qualification de gestion désintéressée, critères d'exonération des impôts commerciaux, analyse de la lucrativité des activités associatives au regard du droit fiscal, distinction entre mécénat et sponsoring, conditions de délivrance des reçus fiscaux, intérêt général, piloter les risques fiscaux d'une association, sectorisation, filialisation.

Déroulé

Matinée	Après-midi
Présentations Cadre juridique applicable aux associations Analyse du caractère lucratif des activités	Conjuguer activités lucratives et non lucratives : sectorisation et filialisation Mécénat, Sponsoring et Intérêt Général

Modalités pédagogiques

La formation alterne :

- apports théoriques,
- études de cas,
- analyses de situations concrètes,
- exercices pratiques,
- échanges collectifs,
- supports pédagogiques remis aux participant·es.

Moyens pédagogiques et techniques

Support de présentation

Étude de cas

Outils collaboratifs

Documents juridiques et ressources

Échanges en groupe

méthodologiques

Modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis se fait à travers :

- des exercices pratiques,
- des études de cas,
- des échanges collectifs,
- un questionnaire d'auto-évaluation en début et fin de formation.

Formatrices

Marie FROSTIN, formatrice et juriste en droit de l'économie sociale et solidaire

Yoann GENY, formateur et juriste en droit de l'économie sociale et solidaire

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap et que vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour participer à la formation, merci de contacter le référent handicap lors de votre demande d'inscription :

Marie Frostin, formation@les-engagees.fr

Contact

formation@les-engagees.fr